



# ACADÉMIE DE DIJON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Dijon, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Rapport de jury

### Concours externe commun – Adjoint administratifs

#### Session 2022

Dans le cadre de la session 2022 du concours commun externe d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe des services déconcentrés de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté, 14 emplois étaient à pourvoir pour les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la justice. À l'issue des épreuves, 14 candidats ont été admis sur liste principale et 10 en liste complémentaire.

Session 2022	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Concours externe	299	164	41	14	10

#### 1) Les épreuves d'admissibilité

L'admissibilité comporte deux épreuves écrites.

L'épreuve n°1 (durée : 1 h 30 – coefficient 3) consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, à répondre à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte. Le sujet de l'épreuve de la session 2022 portait sur le vieillissement de la population qui s'accélère en France et dans la plupart des pays développés. Les candidats disposaient d'un texte d'une page, extrait d'un texte issu du site « [www.ined.fr](http://www.ined.fr) », accompagné de 6 questions. La première question consistait à résumer le texte en 70 mots environ (50 mots minimum et 80 mots maximum).

Le jury déplore qu'une partie des candidats ne maîtrise pas la technique du résumé. D'autre part, la consigne du nombre de mots n'a pas toujours été respectée. Il est dommage que trop de candidats aient perdu des points en ne suivant pas cette consigne pourtant simple. Certains candidats ont opté pour une falsification du calcul du nombre de mots total, laissant bien évidemment une très mauvaise impression au jury par la même occasion. Sur le fond, la qualité des résumés a été inégale. Une partie des candidats a peiné à reformuler les idées du texte de manière synthétique, en raison d'une rédaction trop imprécise. Le niveau d'expression écrite des candidats s'est également révélé très inégal. Il est rappelé le nécessaire respect d'un style administratif dans la rédaction des copies. Les questions 2 à 6 ont été globalement bien traitées, les réponses se trouvant directement dans le texte. La tournure de la question 6 a pu poser quelques soucis d'interprétation. Les candidats ont plutôt bien géré leur temps, l'ensemble des questions ayant pu être traitées.

L'épreuve n°2 (durée 1 h 30 – coefficient 3) consiste en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques. Le sujet de la session 2022 comportait une partie « vocabulaire, orthographe, grammaire » et une partie « mathématiques », permettant d'obtenir chacune le même nombre de points.

La première partie a souvent été mieux réussie que la seconde. Toutefois, le rétablissement de la ponctuation et la retranscription en discours direct ont été les exercices les moins bien réussis. La deuxième partie a fait la différence entre les candidats. Certains exercices n'ont pas été traités soit par manque de temps, soit par manque de connaissances. Le jury rappelle que les candidats doivent rédiger leurs réponses et ne pas seulement indiquer le résultat brut sans que le raisonnement n'apparaisse. L'absence de raisonnement engendre une attribution de points fortement réduite. Le jury a regretté un manque de préparation d'un certain nombre de candidats alors qu'il s'agissait d'une épreuve sans surprise au regard des annales des années précédentes.

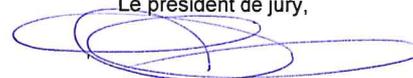
## 2) L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission (coefficient 4) a débuté par une évaluation des compétences informatiques qui consiste à tester le candidat sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur ou un traitement de texte. Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

L'épreuve s'est poursuivie par un entretien entre le candidat et le jury dont le point de départ est une brève présentation du candidat (le temps imparti à cette présentation peut varier selon les années, il a été fixé à 3 minutes pour cette session 2022), suivie d'une mise en situation professionnelle adaptée au contexte auquel peut être confronté un adjoint administratif en poste (éducation nationale ou justice).

Cette épreuve orale se termine par une série de questions visant à évaluer notamment la connaissance du candidat de l'environnement professionnel auquel il aspire. A cette occasion, le jury a pu vérifier les motivations et les valeurs des candidats, ainsi que leur capacité à pouvoir évoluer dans les différents services administratifs qui peuvent leur être proposés. Trop souvent les candidats ne s'étaient renseignés que sur le ministère souhaité. Des questions basiques telles que le nom des ministres en poste ne devraient pas mettre les candidats en difficulté. Il est demandé aux candidats de faire preuve de davantage de curiosité, notamment en ce qui concerne les actualités de chaque ministère, avec une exigence plus ou moins forte selon qu'ils possèdent ou non une expérience professionnelle préalable dans le domaine administratif.

Le président de jury,



Bastien ACHARD